
Comment récupérer ses points

Plusieurs solutions s'offrent aux automobilistes qui ont perdu des points sur leur permis...

Pour les moins pressés et les bons élèves, il suffit d'attendre trois ans sans connaître d'infraction. Passé ce délais votre compteur de points reviendra automatiquement à 12 (le nombre de points maximum pour ceux qui n'aurait pas suivi). Les autres devront passer par la case « école ». En effet, un stage de sensibilisation à la sécurité routière. Deux jours à 230 euros (c'est au conducteur d'assumer les frais) dans un centre agréé. A la fin du stage, le conducteur se voit remettre une attestation de suivi dont le double est transmis au préfet dans les 15 jours. Mais attention ! D'une part, le capital ainsi reconstitué ne pourra excéder 12 points, d'autre part, l'automobiliste ne pourra suivre un second stage qu'à l'issue d'un délai de 2 ans à compter du précédent.

Lorsque le capital de 12 points est épuisé à la suite d'infractions successives commises sans phase de récupération, cela entraîne le retrait pur et simple du permis de conduire. Il devra attendre 6 mois avant de pouvoir se présenter à un nouvel examen du permis. Ce délai est porté à 1 an lorsqu'un nouveau retrait de tous les points intervient dans les 5 ans suivant le premier. Il devra avoir subi, au préalable et à ses frais (assez élevés), un examen ou une analyse médicale, clinique, biologique et psychotechnique qui l'aura reconnu apte.